

Rapport prises de parole
Conseil Municipal du 28 février 2022
 Bureau des élus du groupe de la minorité

Excusés : Corentin POILBOUT et Marina ANDRE

N°	Délibération - décisions	Prises de parole Noms des élu.e.s	Commentaires	Votes des élu.e.s du groupe
	<u>Soutien au peuple Ukrainien</u>	<u>Richard ROUXEL</u> :	<p>- Nous souhaiterions apporter notre soutien à la population ukrainienne qui pleure et qui lutte sous les bombes russes, dans la suite des actions symboliques que vous avez bien voulu mettre en place et que nous avons soutenues, notamment le pavoisement de la mairie, très symbolique. Nous avons entendu l'inquiétude des briochins et costarmoricaains ayant des proches en Ukraine. « On ne sait pas quoi faire. On n'arrive pas à dormir ». Nous sommes tous émus. Nous sommes tous levés vendredi dernier dans une ambiance étrange, une atmosphère de peur face aux incertitudes qui peuvent agiter nos égoïsmes.</p> <p>- « Ceux qui oublient l'histoire sont condamnés à la revivre » disait Karl Marx. Nous pensions nos démocraties triomphantes et les tyrannies à jamais éloignées de nos frontières. Nous avons tous, peu ou prou, fermé les yeux devant la longue litanie des signaux d'alerte : cyberattaques, influences sur les réseaux sociaux et par des médias russes déployés en occident, dénonciations abusives et emprisonnements, exils d'intellectuels russes, invasions, crimes contre l'humanité, assassinats (nous pouvons penser à Anna Politkovskaia à laquelle Saint-Brieuc rend hommage près de la rue Fardel)...</p> <p>- Notre euphorie nous a aveuglé. Cette Europe que certains veulent abattre est pourtant notre seul rempart, le seul espace possible de solidarité entre les États pour garantir à nos enfants un monde sûr.</p> <p>- J'ai relu ce week-end des passages de « Le monde d'hier. Souvenirs d'un européen » de Stefan Zweig où l'auteur dit ne plus vouloir vivre dans un monde dominé par les tyrans, les nazis en l'espèce dont la victoire lui semble inévitable. Il nous dit combien sa patrie spirituelle, l'Europe, s'est détruite d'elle-même. Cette partition traumatisante ne doit pas être rejouée par les orchestres populistes qui s'emparent des micros.</p> <p>- Claude Malhuret, dans une intervention forte au Sénat nous rappelait, il y a 4 jours, la nécessité de rester unis, car l'union sera la première défaite de Poutine. L'affaiblissement de l'universalisme au profit du particularisme est le piège qui nous est tendu depuis deux décennies.</p> <p>- Nous ne pourrons convaincre certaines et certains que l'Europe et l'OTAN ne sont pas les problèmes simplistes à une équation de tyran. L'histoire de l'Ukraine étant méconnue, nous ne saurons faire comprendre ou admettre à tous combien l'Ukraine existe en tant que Nation.</p>	

			<p>l'agglomération, à la réflexion sur les grands objectifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que certains ne mettent pas en cohérence leurs idées avec leurs votes. <p>- Nous lui souhaitons bon vent et nous accueillons dans notre minorité Boris Guillou avec beaucoup de plaisir. Il a des compétences importantes, il saura nous en faire profiter à tous au conseil municipal. Il vient apporter à la minorité toute son énergie et ses grandes compétences.</p>	
1	<p>Budget principal de la Ville - Budget primitif - Exercice 2022</p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOPTÉ le budget primitif pour l'exercice 2022</p>	Raphaël LE MEHAUTE :	<p>- C'est un exercice artificiel qui ne représente pas ce qui va être réellement fait dans le courant de l'année qui vient, et pour différentes raisons. Exercice artificiel car le taux d'inflation que vous reprenez est un peu faible : 1.5 alors que l'Insee dit déjà qu'au mois de juin nous serons à 2.5 (avant même les événements). Le prix de l'énergie, vous avez pris une hypothèse de 0.9 % d'augmentation des dépenses générales, ce taux sera largement dépassé.</p> <p>- On vote le budget aujourd'hui 28 février 2022, sans avoir le résultat de l'exercice 2021 et je suis certain que vous l'avez. On compare un budget primitif 2022 à un budget primitif 2021, or 2021 dans l'exécution est un budget qui a été réalisé dans des conditions beaucoup + favorables qu'il ne l'avait été envisagé.</p> <p>- Sur les investissements réels, on a vu sur 2021, on a eu 49 % de taux de réalisation des investissements. Cela explique qu'un certain nombre d'investissements que vous nous avez proposés dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire ne se réaliseront pas parce que le taux de réalisation des investissements est beaucoup trop faible.</p> <p>- Sur les dépenses de fonctionnement. Quels sont vos projets pour réduire l'impact des dépenses de personnel sur les dépenses de fonctionnement ? On est à 63.5 %, on est en augmentation de 4 %, j'ai bien compris qu'il y avait 600 à 800 000 € de revalorisation des catégorie C, tout à fait logique, mais ce n'est pas le sujet. A titre comparatif Saint Malo est à 55 % et Quimper 51 %. Vous avez l'obligation de vous attaquer à ce sujet. Avez-vous un plan pour rationaliser la gestion des services publics de la ville ?</p> <p>La qualité du service public ne me semble pas moins bonne dans d'autres villes qu'à Saint-Brieuc. Vous pourriez comparer certains</p>	7 Abstentions

rations à d'autres villes pour l'efficience des services publics.
Le poids des charges de personnel est beaucoup trop élevé et tant que vous n'aurez pas engagé une politique pour réduire, vous n'aurez pas les marges de manœuvre pour mettre en œuvre votre politique.

- Je n'ai rien vu sur l'accueil de l'enseignement supérieur. Nous n'avons pas vu de projets ni ici à la ville, ni à l'agglomération, qui soit porteur sur ce sujet. Or on sait que l'enseignement supérieur est fondamental pour fixer la jeunesse sur un territoire et le rendre plus attractif.

- Quid des engagements en faveur des acteurs qui vont intervenir sur la rénovation de l'habitat dans le centre-ville, sur la foncière.

Boris GUILLOU :

- En investissement on a beaucoup d'éléments, en fonctionnement très peu sur le dossier de présentation. Je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas d'ores et déjà disposer du compte administratif 2021, nous sommes à comparer 2 hypothèses de travail sans données réelles. Les documents que l'on a ne nous permettent pas de comprendre.

- Sur l'investissement, cela revient à présenter en une année l'investissement de 2 années. Je ne suis pas sûr qu'on ait totalement la transparence du plan d'investissement.

Richard ROUXEL :

- Le budget c'est l'acte politique qui retrace l'ambition et la trajectoire que vous entendez donner cette année. On a besoin de comprendre ce qui va être fait pour traiter les problèmes, les dysfonctionnements, les besoins et attentes des briochins : l'accès aux soins, le logement, l'habitat, le commerce et l'économie sont les priorités.

- J'entends que l'apaisement de la ville serait un moyen de traiter la question, nécessaire, de la transition écologique ; cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas le faire mais ce n'est peut être pas comptabilisé dans la bonne colonne. C'est un acte politique auquel je souscris mais c'est la façon d'en rendre compte qui me pose question.

- Le taux de réalisation des investissements de 49 % ne nous satisfait pas, on est sur une forme de report, ce qui laisse à penser qu'une bonne partie des investissements seront conduits en 2027.

- Je souhaiterais comprendre en quoi cette croissance des droits de

mutation (résidences secondaires qui passent de 765 à 1125, soit +48%) serait source de revitalisation de notre ville ?

- J'aimerais savoir le travail qui a été conduit sur les provisions par rapport aux risques sanitaires ? On a vu que la crise sanitaire a montré l'émergence de nouveaux risques, ce n'est pas neutre et c'est important d'avoir à l'esprit que cette crise à venir est la prolongation de celle que l'on connaît depuis 2 ans et est de nature à devoir être provisionnée pour faire face aux difficultés.

- En ce qui concerne les provisions pour CET, trop souvent insuffisantes alors que la ville pratique le tuilage des agents entre ceux qui partent et ceux qui arrivent, qu'en est-il ? c'est une double charge sur cette période là, et si ce n'est pas provisionné ce peut être dérangeant.

- Concernant l'inflation, je pense qu'elle sera bien + importante, nous partageons cette crainte que l'inflation fragilise la construction budgétaire qui nous est présentée aujourd'hui.

- Sur les investissements, il y a une certain volontarisme mais je pense qu'il faut prioriser les investissements qui offrent un retour le + fort possible sur la qualité du service, sur le fonctionnement et qui sont de nature à répondre aux enjeux d'attractivité de la ville.

- Le groupe va voter l'abstention. Nous resterons vigilants.

Raphaël LE MEHAUTE :
(en réponse à J. SAN
GEROTEO et N. NGUYEN)

- L'enseignement supérieur est un enjeux majeur, c'est un acte politique. Ce qui intéresse les briochins c'est ce qui se passe à Saint-Brieuc même si cela est de la compétence de l'agglomération. La ville centre a un rôle majeur de locomotive, comme le Département.

(En réponse à D.LE BUHAN)

- Vous avez fait référence à l'héritage mais cela fait 2 ans que vous êtes élus, l'héritage ce n'est pas une politique.

2	<p><u>Budget annexe des parkings - Budget primitif - exercice 2022</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOPTÉ le budget primitif pour l'exercice 2022</p>			<u>7 Abstentions</u>
3	<p><u>Budget annexe du crématorium - Budget primitif - Exercice 2022</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOPTÉ le budget primitif pour l'exercice 2022</p>			<u>7 Pour</u>
4	<p><u>Budget annexe des pompes funèbres - Service extérieur - Budget primitif - Exercice 2022</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOPTÉ le budget primitif pour l'exercice 2022</p>			<u>7 Pour</u>
5	<p><u>Fiscalité locale - vote des taux 2022</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE de fixer les taux d'imposition des taxes communales pour 2022 comme suit :</p> <p>Taxe sur foncier bâti</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour 2021 : 48.24 % - Pour 2022 : 48.24 % 			<u>7 Pour</u>

			des fonctions que la collectivité doit assurer en propre.	
8	<p><u>Place de la Résistance – Convention avec École nationale supérieure d'architecture de Bretagne et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE les termes de la convention annexée précisant les termes du partenariat avec l'École nationale supérieure d'architecture de Bretagne et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.</p> <p>DIT que les crédits, 5 000 €, sont disponibles au budget principal de la Ville.</p>	<u>Richard ROUXEL</u> :	<p>- Je salue que le projet ait été revu, qu'on prenne conscience des réactions, Pour le coup la version première ne convenait pas.</p> <p>- Le fait de s'ouvrir, à travers cette convention à l'École nationale supérieure d'architecture de Bretagne, est une très bonne idée.</p> <p>- Un groupe de travail réunissant minorité et majorité ne fait pas un espace pour dessiner l'avenir de la ville et j'espère qu'il y aura une plénière sur un sujet aussi structurant avec le projet de la grille. J'espère qu'on aura un vrai sujet et qu'on pourra débattre voire même apporter notre contribution les uns et les autres. C'est un point de vigilance.</p>	<u>7 Pour</u>
9	<p><u>Chapelle Lamennais : projet de rénovation</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE le projet de réhabilitation de la Chapelle Lamennais.</p> <p>DIT que les crédits sont disponibles au budget principal de la Ville.</p> <p>PRÉCISE que les subventions au titre du DSIL et du ANRU PIA Jeunesse ont été notifiées conformément au budget d'opération annexé.</p>	<u>Richard ROUXEL</u> :	<p>- C'est un superbe lieu, j'ai l'occasion d'apprécier l'acoustique du lieu, il y a une magie particulière. Peut-être que cela ne se prête pas à toutes les activités culturelles mais c'est quelque chose d'unique à Saint-Brieuc.</p> <p>- Y aura-t-il une dépose des vitraux ?</p>	<u>7 Pour</u>

10	<p><u>Action Coeur de Ville - campagne de ravalement – subvention travaux - Avenants - Dossier 4 rue Notre Dame et dossier 11 rue Saint-Pierre</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE les termes des avenants aux convention de financement et de suivi de travaux annexées relative aux immeubles sis 4 rue Notre Dame et 11 rue Saint Pierre.</p> <p>DECIDE d'attribuer au titre de la campagne de ravalement à Mme MORIZE, syndic bénévole de copropriété, une subvention d'un montant de 9 731,51€ pour les travaux à réaliser sur la façade de l'immeuble sis 4 rue Notre-Dame;</p> <p>DIT que les versements des subventions sont subordonnées à la réalisation des travaux conformes aux prescriptions des autorisations délivrées.</p>			<u>7 Pour</u>
11	<p><u>Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) - Avenant n° 2 à la convention</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE les termes de l'avenant n° 2 à la convention Opération de Revitalisation de Territoire multi-sites ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant annexé.</p>			<u>7 Pour</u>
12	<p><u>Aide à l'implantation commerciale - Modification du règlement</u></p> <p>Le conseil municipal</p>			<u>7 Pour</u>

	<p>APPROUVE l'ensemble des termes du nouveau règlement de l'aide à l'implantation commerciale et valide son entrée en vigueur au 1er mars 2022.</p> <p>DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Ville.</p>			
13	RETIREE			
14	<p><u>Éducation artistique et culturelle - Subventions aux projets - 1^{ère} tranche 2022</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DÉCIDE l'attribution des subventions figurant dans le tableau annexé, représentant un montant total de 6 459 €.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires, d'un montant de 6 459 €, seront prélevés sur le budget principal de la Ville.</p>			<u>7 Pour</u>
15	<p><u>Biodiversité – VivArmor Nature - Convention de partenariat 2022-2024</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE le principe d'un partenariat avec l'association VivArmor Nature pour les trois prochaines années et ce afin de mettre en œuvre un programme d'actions en faveur d'une gestion durable de la biodiversité sur le territoire briochin.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à contractualiser, avec l'association VivArmor Nature, la convention cadre reprenant les conditions générales de mise en œuvre et de pilotage d'un programme d'actions pluriannuel en faveur d'une gestion durable de la biodiversité.</p>			<u>7 Pour</u>

	<p>AUTORISE Monsieur le Maire à contractualiser avec l'association VivArmor Nature, la convention annuelle d'application relative à la mise en œuvre technique et financière des opérations retenues dans le cadre du programme d'actions pluriannuel en faveur d'une gestion durable de la biodiversité, au titre du programme 2022.</p> <p>DIT que les sommes sont inscrites au budget.</p>			
16	<p><u>Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires - Convention de financement avec la Région académique, Avenant n° 2 à la convention avec les écoles privées, Convention de financement et/ou de mise à disposition de matériels informatiques avec l'école Diwan et les écoles privées</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE de répondre à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles de la Ville pour une demande de subvention totale de 40 345,00 €.</p> <p>D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer les conventions de mise à disposition du matériel et l'avenant n°2 à la convention de financement avec les OGEC.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 fonction 213 compte 6574 du budget de la Ville.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires pour l'apport des écoles privées d'enseignement catholique s'effectuera en déduction de l'aide à la restauration scolaire versée en août 2022.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires pour l'apport de l'école</p>			<p><u>7 Pour</u></p>

	Diwan s'effectuera en déduction du versement de la subvention annuelle à l'association.			
17	<p><u>Adhésion à la centrale d'achat d'informatique hospitalière</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DÉCIDE l'attribution des subventions figurant dans le tableau annexé, représentant un montant total de 6 459 €.</p> <p>DIT que les crédits sont prévus au budget.</p>			<u>7 Pour</u>
18	RETIREE			
19	<p><u>Adhésion à l'association Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques de Bretagne</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE l'adhésion à l'association « Union des Villes d'Art et d'Histoire et Villes Historiques de Bretagne ».</p> <p>DIT que les crédits sont prévus au budget.</p>			<u>7 Pour</u>
20	<u>Loi " Climat et Résilience " : inscription sur la liste des communes concernées par le recul du trait de côte</u>			<u>7 Pour</u>

Le conseil municipal

DONNE un avis favorable à l'inscription de la commune de Saint-Brieuc sur la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral.

DIT qu'il est essentiel d'obtenir des précisions quant aux modalités d'application des dispositions législatives (droit de préemption, dispositions sur les secteurs de relocalisation, modalités financières) et des critères techniques d'élaboration des cartes.